

Bonjour,

Dans le cadre de la politique agricole et de développement rural de la Région Rhône Alpes, dans la continuité du positionnement par rapport aux OGM, aux produits de qualité et à la bio, depuis plus d'un an la Région travaille avec des représentants des chambres, des syndicats et des types de productions, aux question d'autonomie alimentaire des élevages. Très concrètement **une serie de dispositifs permettant d'accompagner une exploitation vers plus d'autonomie ont été votés hier** (*vote positif de l'ensemble des groupes sauf le FN*). Pour information supplémentaire: **le responsable de ce groupe de travail est Gérard Leras. Le Président de la commission Agriculture et Développement Rural est Eric Arnou**

NOUVEAU DISPOSITIF SUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ELEVAGES

L'élevage et l'autonomie alimentaire en région Rhône-Alpes L'élevage représente une part importante de l'agriculture régionale. L'élevage des herbivores (bovins, ovins et caprins) concerne 43% des exploitations agricoles rhônalpines. Spécifiquement celui de bovins se concentre essentiellement sur cinq départements : Loire, Ain, Savoie, Haute Savoie et Isère, quant aux élevages d'ovins et caprins, ils se concentrent principalement dans la Drôme et l'Ardèche. Les Surfaces Toujours en Herbe (STH) représentent en moyenne près de 60% de la SAU (Surface Agricole Utile) à l'échelle régionale. Ces ressources fourragères sont valorisées par un cheptel de 1 417 300 bovins, 799 500 ovins et 115 900 caprins.

Le contexte de la Politique Agricole Commune et l'objectif d'accroître la rentabilité des exploitations ont engagé les éleveurs dans une stratégie d'augmentation des productions qui s'est traduit souvent par le développement de cultures fourragères intensives à haut apport énergétique et par l'achat d'aliments concentrés de haute valeur alimentaire. Ces mutations ont pu avoir des conséquences en terme de typicité des produits, de transformation des paysages, de dégradation de la ressource en eau, d'organisation du travail des éleveurs ou de sécurisation du revenu. Ces pratiques fragilisent d'autant plus les élevages que la conjoncture économique se caractérise par un prix d'achat des aliments du bétail en fort décalage avec le prix de revient du producteur. Alors que le revenu de l'élevage a baissé de 18% en 2007, le prix des aliments a lui augmenté de 60%. Les aléas climatiques (comme les sécheresses) aggravent la situation économique des exploitations peu autonomes en fourrages.

Les enjeux de l'autonomie alimentaire des élevages

L'autonomie alimentaire mesure le degré d'indépendance d'une exploitation ou d'un territoire vis à vis de l'extérieur pour l'alimentation de son bétail. Elle est exprimée par le rapport « aliment produit » sur « aliment consommé ».

L'autonomie alimentaire est une composante importante de la durabilité des exploitations agricoles car elle touche les trois axes de cet objectif ; le volet économique, le volet environnement / entretien du territoire ainsi que le volet social. Quatre grands enjeux liés à l'autonomie alimentaire ont été relevés :

- améliorer la performance économique des exploitations agricoles en diminuant les coûts de production (achats d'aliments et de concentrés, coût du transport) et les risques économiques liés aux aléas climatiques ;
- réduire les nuisances environnementales directes et indirectes (consommation d'énergie, pollution de l'eau, utilisation d'intrants, carburant, diversité paysagère...) par une meilleure adaptation des productions et des modalités des productions aux milieux et non uniquement au contexte économique ;
- augmenter la qualité des produits et assurer une meilleure traçabilité des aliments, en particulier pour les productions soumises à un cahier des charges ;
- valoriser le métier d'éleveur et assurer des conditions de travail acceptables (notion de viabilité et de vivabilité).

Le cadre des réflexions pour une politique régionale en faveur de l'autonomie alimentaire En vue de diminuer le coût de la complémentation protéique dans les élevages, d'adapter les modes de production aux évolutions climatiques (gestion et optimisation des ressources hydriques et pastorales), d'assurer une traçabilité accrue de l'alimentation animale et de transcrire en actes son positionnement pour les alternatives pérennes aux cultures OGM en plein champ, la Région Rhône Alpes a mis en place un groupe de travail en septembre 2006, sur l'autonomie alimentaire des élevages. Dès lors, ses missions ont consisté à analyser le fonctionnement et la pertinence des expériences rhônalpines, identifier les enjeux de l'autonomie alimentaire et proposer les modalités du soutien régional en vue de favoriser l'autonomie alimentaire des élevages.

Les réflexions menées par le groupe de travail s'inscrivent dans le Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement

Rural adopté en juillet 2005, au titre de la mesure 7, à travers laquelle la Région Rhône Alpes a décidé en particulier d'encourager les initiatives collectives présentant un caractère innovant et transposable pour une maîtrise des coûts et une autonomie en matière d'approvisionnement sur les exploitations agricoles.

Les réflexions du groupe de travail ont abouti fin 2007 à l'identification des leviers d'action sur lesquels il est possible d'intervenir pour favoriser l'autonomie alimentaire des élevages. Ils se présentent selon les 4 axes suivants :

- § Favoriser les systèmes d'échanges locaux
- § Optimiser la place de l'herbe dans le système fourrager
- § Inciter la cohérence entre le système de production et la filière
- § Encourager les recherches et expérimentations – Faciliter la diffusion

Mais avant toute intervention régionale pour accompagner les élevages dans leur démarche volontaire, un diagnostic individuel d'exploitation devait évaluer le degré d'autonomie alimentaire de l'exploitation et lui proposer des pistes d'actions globales. C'est pourquoi, dans un premier temps, la Région Rhône-Alpes a apporté son soutien à la mise en oeuvre de ce diagnostic et l'élaboration de sa méthode. Ainsi, lors de la Commission permanente d'avril 2008, un soutien de 60 000 € pour la réalisation de 30 diagnostics maximum a été voté, à titre expérimental. De fait, 22 exploitations agricoles ont bénéficié du diagnostic d'exploitation individuel en 2008. Ces diagnostics avaient pour objectifs de :

- § Tester la méthode en concertation avec les exploitations agricoles ;
- § Evaluer et ajuster la méthode avant la mise en oeuvre de 2009 ;
- § Analyser les conclusions du groupe de travail et les pistes d'évolution en faveur de l'autonomie alimentaire, rencontrées sur les exploitations agricoles.

La méthode a été élaborée par 6 structures volontaires dans le cadre du groupe technique « diagnostic » : Chambres d'agriculture départementales de l'Ardèche, de la Drôme, de la Savoie et du Rhône, Contrôle laitier de l'Isère et ARDEAR.

Les diagnostics ont mis en évidence les points faibles suivants : faible autonomie en concentrés ; fragilité de l'autonomie fourragère devant les variations climatiques ; disponibilité foncière non extensible et mauvaise valorisation des ressources pastorales. Ces points sont en concordance avec les leviers d'action identifiés par le groupe de travail.

A l'issue des diagnostics, une synthèse et une mise en commun des bilans ont permis d'alimenter les réflexions du groupe de travail pour une définition des dispositifs qui sont proposés dans ce rapport.

Par ailleurs, l'accompagnement régional mis en oeuvre dans le cadre de la politique en faveur de l'autonomie alimentaire des élevages fera l'objet d'une première évaluation, en fin d'année 2009, qui pourra, si cela s'avère nécessaire, entraîner un ajustement. Le cas échéant, le soutien régional pourra être étendu aux élevages avicoles et porcins, sur la base des conclusions de nouvelles réflexions.

Le parcours des éleveurs vers plus d'autonomie alimentaire

La Région Rhône Alpes souhaite soutenir les éleveurs qui expriment la volonté de faire évoluer leur système fourrager et alimentaire afin d'améliorer leur autonomie alimentaire.

Préalablement à tout soutien régional, le point d'entrée est la réalisation d'un diagnostic d'exploitation individuel afin d'identifier les possibilités d'évolution permettant de favoriser l'autonomie alimentaire d'un élevage. Il comprend une évaluation du potentiel d'autonomie alimentaire de l'élevage ainsi que l'élaboration de préconisations pour 3 ans, par une structure compétente et choisie par l'agriculteur souhaitant se lancer dans la démarche.

Pour faire évoluer son exploitation vers plus d'autonomie alimentaire, sur la base des préconisations fournies, l'éleveur pourra solliciter le soutien régional. Mais cela n'exclut pas la possibilité pour l'éleveur de modifier ses pratiques de manière indépendante ou en activant d'autres types de soutien.

L'accompagnement régional des éleveurs dans leur démarche d'autonomie alimentaire

1. Le diagnostic d'exploitation individuel et ses préconisations

Le diagnostic d'exploitation individuel est un préalable à tout projet d'intégration ou d'amélioration de l'autonomie alimentaire. Sa réalisation doit répondre à plusieurs objectifs :

- Dresser un état des lieux de l'exploitation agricole sur le plan de l'autonomie alimentaire ;
- Identifier les atouts et les points faibles de l'exploitation vis à vis de l'autonomie alimentaire ;
- Préconiser des pistes globales d'évolution pour améliorer l'autonomie alimentaire tout en s'assurant de la viabilité de

l'exploitation, ancrée dans un contexte territorial.

La programmation pluriannuelle sur 3 ans des préconisations conditionnera les aides régionales sollicitées par un éleveur en vue de l'évolution de son exploitation agricole vers plus d'autonomie alimentaire. L'accompagnement régional ne pourra donc être mobilisé qu'une fois le diagnostic réalisé et dans la mesure où le soutien demandé sera en adéquation avec les préconisations du diagnostic. Le diagnostic avec ses préconisations devra être réalisé par un prestataire respectant le cahier des charges régional et librement choisi par l'exploitant agricole.

2. L'accompagnement individuel des exploitations

L'aide à l'évolution de l'assolement

L'amélioration de l'autonomie alimentaire à l'échelle de l'exploitation agricole implique l'amélioration qualitative de la ration du troupeau en vue de diminuer l'utilisation des concentrés. C'est pourquoi l'aide à l'évolution de l'assolement a pour objectif, d'une part, de favoriser la diversification de l'assolement pour implanter des cultures protéiques et, d'autre part, d'améliorer la qualité des prairies. Ce soutien consiste à prendre en partie en charge le coût des semences engendré par l'évolution des pratiques.

L'aide pour la gestion optimisée des pâturages

Le développement et la valorisation des surfaces en herbe constituent un enjeu important pour améliorer l'autonomie fourragère des exploitations agricoles. Le soutien de la Région consiste donc à favoriser la mise à l'herbe et la gestion optimisée des pâtures, par la prise en charge partielle du coût d'acquisition d'abreuvoirs et de matériaux liés à l'implantation de clôtures mobiles ou fixes sur ces espaces.

L'aide aux investissements individuels

Toujours sur la base des préconisations formulées dans le cadre du diagnostic, la Région accompagnera les éleveurs dans le cadre d'un soutien individuel aux investissements. Ils s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- o Faciliter l'accès aux prairies ;
- o Favoriser la fabrication, le stockage et la distribution d'aliments fermiers ;
- o Améliorer la conservation et la qualité des fourrages.

Ces investissements seront soutenus dans le cadre de la révision de la mesure régionale 8 du PRADR, relative au PMBE, à laquelle est intégré l'objectif de favoriser l'autonomie alimentaire des élevages bovins, ovins et caprins.

3. L'accompagnement collectif de la démarche autonomie alimentaire

L'aide aux investissements collectifs

L'usage collectif de certains types d'investissements s'avère plus adapté. C'est pourquoi, afin de compléter l'accompagnement individuel des exploitations, la Région souhaite soutenir aussi les actions collectives qui contribuent à l'évolution des exploitations vers plus d'autonomie alimentaire. Cet accompagnement est proposé dans le cadre de l'intervention régionale CUMA, qui fait l'objet aussi d'une révision et dans laquelle est intégrée l'autonomie alimentaire des élevages. Les investissements soutenus ont pour objectif de :

- o Favoriser la fabrication et le stockage d'aliments fermiers ;
- o Favoriser l'entretien des prairies.

Le soutien des démarches collectives

L'action en faveur de l'autonomie alimentaire des élevages peut se traduire aussi bien à l'échelle des exploitations que celle territoriale. Il est donc important de soutenir aussi des démarches collectives pour répondre à certaines problématiques identifiées. Le soutien régional est donc proposé au travers de dispositifs existants dans lesquels des actions en faveur de l'autonomie alimentaire peuvent être développées. Ainsi, les échanges parcellaires, levier d'action mentionné par le groupe de travail, pourront être facilités grâce à une animation foncière proposée sur les territoires quand ceux-ci l'identifient comme un enjeu important dans le cadre de l'élaboration de leur PSADER. Certaines filières animales sont confrontées directement à une évolution des pratiques en vue de favoriser l'autonomie alimentaire, notamment celles dont les élevages doivent s'adapter à un cahier des charges intégrant des critères liés à l'approvisionnement des fourrages et des concentrés (exemple des AOC). Dans le cadre de l'élaboration d'un CROF ou d'un PIDA, la Région sera donc attentive aux actions collectives favorisant l'autonomie alimentaire, telles que la mise en réseau des exploitations pour favoriser les échanges de fourrages par exemple. Dans le cadre des PEP, des actions expérimentales sont menées afin de rechercher des ressources fourragères alternatives dans le cadre de l'alimentation animale. Le soutien de ces actions (expérimentation, publication et diffusion) doit être maintenu et renforcé afin de contribuer à l'autonomie alimentaire. La Région apporte son soutien aussi à la recherche-développement sur l'autonomie fourragère par le biais du projet CLIMFOUREL dans le PSDR3. Il s'agit d'une étude sur les adaptations possibles des systèmes fourragers et d'élevage périméditerranéens aux changements climatiques. Ce projet concerne les trois régions, Rhône Alpes, Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées. Enfin, depuis 2006, la Région

Rhône Alpes contribue au financement du programme régional expérimental sur les Huiles Végétales Pures. Dans ce cadre, la Région sera attentive à toutes initiatives collectives innovantes permettant la production et la valorisation des tourteaux issus de la fabrication d'HVP.

En conséquence, je vous propose :

8) De soutenir, dans le cadre de la mesure 7 du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural au titre du développement de l'autonomie alimentaire des élevages, les actions suivantes selon les modalités précisées dans les annexes 2 à 5 :

-Accompagnement du diagnostic d'exploitation individuel et ses préconisations -Aide à l'évolution de l'assolement -Aide pour la gestion optimisée des pâturages -Aide à la traite mobile ;

9) De soutenir l'autonomie alimentaire des élevages dans le cadre des aides régionales définies dans les dispositifs PMBE pour les investissements individuels et CUMA pour les investissements collectifs, selon les modalités décrites dans les annexes 1 et 7 ;

10) D'accompagner prioritairement dans les projets de filière soutenus par la Région les actions collectives en faveur de l'autonomie alimentaire des élevages;

11) De soutenir l'animation foncière à l'échelle territoriale dans le cadre des PSADER, notamment pour favoriser les échanges parcellaires, dans la mesure où le territoire concerné l'a identifié comme un enjeu majeur ;

12) D'encourager et de coordonner les projets de recherche-développement collectifs favorisant l'autonomie alimentaire des élevages, tels que le programme régional expérimental sur les Huiles Végétales Pures, la troisième génération de programmes « Pour et Sur le Développement Régional » et les Pôles d'Expérimentation et de Progrès.

Cordialement,

Emeline Baume
Collaboratrice du groupe Les Verts
Conseil régional Rhône Alpes
78, route de Paris
BP 19, 69751 Charbonnières les Bains
Tél : 04 72 59 44 37/ 06 70 17 08 57
Fax : 04 72 59 44 68
ebaume@rhonealpes.fr